

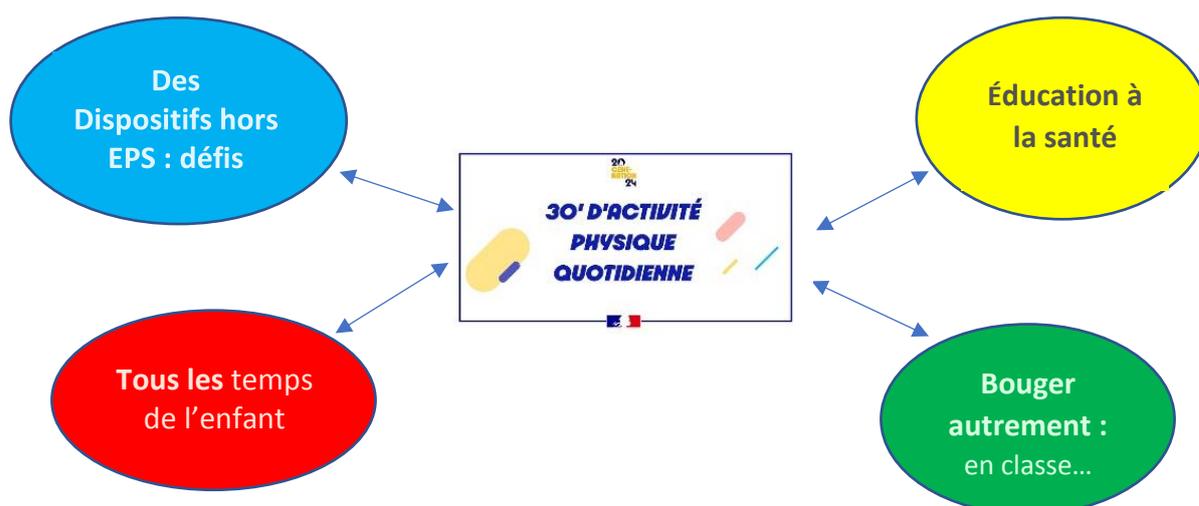
Appel à manifestation d'intérêt pour 30 minutes d'activité physique quotidienne



Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre. Aussi, l'Éducation nationale s'engage, **en collaboration avec Paris 2024**, pour que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne.

L'activité physique quotidienne est à **différencier de l'éducation physique et sportive (EPS)**, discipline d'enseignement obligatoire. Développer une activité physique quotidienne répond avant tout à des enjeux importants de santé publique et de bien-être. Ce projet est ainsi complémentaire de l'enseignement de l'EPS qui contribue aussi à l'éducation à la santé.

Vidéo de présentation avec Michel Cymes : 30 minutes d'activité physique quotidienne
<https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne>



Les membres de la commission EPS de l'ANCP&AF vous proposent :

➤ Des recommandations :

- Pour rappel, il y a nécessité d'assurer 3 heures d'EPS à l'école élémentaire.
- Il est donc préconisé de développer 30 minutes d'activité physique les jours où l'enseignement de l'EPS n'est pas programmé.
- Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école.
- Les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires.
- Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour inviter les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques. Dans ce cas, il est recommandé de le proposer à toutes les classes de l'école.

➤ Des **pistes pédagogiques de mise en œuvre** :

- Fiches repères « 30 minutes d'activité physique hebdomadaire » du cycle 1 au 3 de la DSDEN 86

<http://ww2.ac-poitiers.fr/dsden86-pedagogie/spip.php?rubrique598>

- La boîte à défis récré USEP

<https://usep.org/index.php/2018/01/20/la-boite-a-defis-recre/>

- Activités physiques et mesures sanitaires : *cas de l'EPS et cas des récréations*

http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/DSDEN-03/Action_educative/Ressources_pedagogiques/EPS/documents_p%C3%A9da/Activit%C3%A9s_physiques_et_mesures_sanitaires.pdf

- Mission Flamme olympique: académie Nancy-Metz

<https://www4.ac-nancy-metz.fr/eps/sop/index.php>

- Les pauses actives - trois circuits clefs en main ! Dominique Bigot CPD EPS Moselle

<https://www4.ac-nancy-metz.fr/eps57/spip.php?article448&lang=fr>

- Les rituels corporels pour mieux apprendre en classe- Mission EPS Maine et Loire

http://www.ac-grenoble.fr/savoie/pedagogie/docs_pedas/ambiance_sereine_maternelle/rituels_corporels_mieux_apprendre_classe_DSDEN49.pdf

Toutes les informations sont disponibles sur le site : <https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne>

Pour s'inscrire à l'appel à manifestation d'intérêt : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami30minapq>

